

Le
BEAU REGARD
journal communautaire

Volume 30 • Numéro 4

Sainte-Lucie-de-Beauregard • Mai 2025

*Bonne fête
des mères*



Le Beau Regard

21, Route des Chutes
Sainte-Lucie-de-Beauregard, Qc.
G0R 3L0

Pour nous contacter :

Téléphone: 418 223-3231 - France

Télocopieur : 418 223-3121

Courriel : lebeauregard@sogetel.net

Équipe

Raymond Paré : Président
Gaston Roy : Vice-président, Mise en page
France Couette : Secrétaire, Rédactrice
Nicole Gautreau : Trésorière
Valère Roseberry : Chronique « Cerveau alerte », Ste Web
Irène Chatigny : Administratrice
Louis Lachance : Administrateur
Sabrina Gonthier : Page couverture



Culture
et Communications

Québec



Politique du journal

Le journal se garde toujours le privilège de modifier ou écourter certains textes ou encore de refuser de publier des articles. Le journal ne s'engage pas à retourner les textes et les photos non sollicités. De plus, les opinions qui y sont exprimées n'engagent en rien les membres de la rédaction et l'origine d'un texte est de la responsabilité de la personne qui le signe.

Tirage

Ce journal est membre de l'AMECQ (*Association des médias écrits communautaires du Québec*); il reçoit l'appui du Ministère de la Culture et des Communications et est imprimé chez Imprimerie Pierre Fournier. Il est tiré à deux cent quinze exemplaires et est distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité. Les contributions volontaires sont bienvenues et grandement appréciées; ils contribuent à balancer le budget et à améliorer la qualité du journal.

Tarifs de publication

1 page : 17\$ / mois, 150\$ / année
½ page : 12\$ / mois, 100\$ / année
¼ page : 7\$ / mois, 60\$ / année
Carte d'affaires : 20\$ / année.
Petites annonces : sans frais

Carte de membre

Au coût annuel de 6\$ pour les résidents et de 12\$* pour les autres désireux de se joindre, la carte de membre rend le détenteur éligible à dix tirages au cours de l'année en plus de lui garantir la réception de tous les volumes du journal parus au cours de la période d'adhésion.

* Un montant additionnel correspondant aux coûts du postage est exigé en sus.

Dons

Tombée

Un article devant paraître dans le journal du mois suivant doit être fourni avant le 15 du mois courant.

Nous apprécions votre compréhension à cet égard et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Dans ce numéro

- P. 3 Affaires municipales
- P. 23 Horaire des messes, Pause-Ressource, CARE
- P. 24 Un cerveau alerte
- P. 25 Les Échos du champ "Gorlot"
- P. 26 Méchoui de la Fabrique
- P. 27 Marché aux puces
- P. 28 Capsule biblio-info
- P. 29 Coin du lecteur - Mon intimité avec la nature
- P. 30 Rép. Cerveau alerte
- P. 31 PNL
- P. 32 Parc des Appalaches
- P. 33 Protection du lac et de la rivière
- P. 34 Recours collectif
- P. 35 Sociofinancement
- P. 36 Amène ton sofa
- P. 37 CDC et le député
- P. 38 Atelier agricole
- P. 39 Révision PDZA
- P. 40 AQDR programmation
- P. 41 Chronique SQ
- P. 42 Capsule Droits
- P. 43 Église Évangélique
- P. A-1 et suivantes : Nos annonceurs
- Dos Calendrier

Gagnante du mois

(contactez France au 418-223-3231)

*Madame Christiane Leclerc
se voit offrir un chèque de 10\$
du Journal Le Beau Regard*

Félicitations !

AFFAIRES MUNICIPALES

LES RENCONTRES DU CONSEIL SERONT À LA SALLE DU CONSEIL AU 21, ROUTE DES CHUTES

Il est encore d'actualité de porter des gestes afin de limiter la transmission de virus (gastro, rhume, grippe, Covid, etc.) tel que le port du masque, le lavage des mains régulièrement ainsi que la distanciation sociale d'au moins 1 mètre, si vous avez des symptômes.

LES PROCHAINES DATES DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 5 mai 2025, à 19 h 30

Lundi le 2 juin 2025, à 19 h 30

Lundi le 7 juillet 2025, à 19 h 30

** Sachez qu'il y a toujours une possibilité de changer une date du calendrier à une rencontre subséquente. **

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au vendredi :

AM	FERMÉ
PM	OUVERT DE 13 H 00 À 16 H 00

* L'horaire sera affiché à la porte d'entrée et décrit sur la boîte vocale. S'il y a absence, vous en serez avisés. *

Prenez note que si vous avez des documents et/ou autre à déposer au bureau municipal et que nous sommes fermés, vous pouvez les insérer dans la boîte blanche, à droite de la porte extérieure.

FERMETURES : Mercredi le 30 avril = Rencontre MRC
Jeudi le 8 mai en PM = Rencontre

POUR REJOINDRE LE BUREAU MUNICIPAL

418-223-3122 + choisir une option ci-dessous :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1 - Bureau municipal (direction, comptabilité) | 5 - Bibliothèque |
| 2 - Permis de feu obligatoire (du 15 mars au 15 nov.) | 6 - Service de garde |
| 3 - Bureau d'accueil touristique (Parc des Appalaches) | 7 - Département de génie civil |
| 4 - Bureau de poste | 8 - Chalet des loisirs |

Si vous êtes à la salle communautaire = (418) 223-3424



BABILLARD



BESOIN DE FAIRE GARDER VOS ENFANTS?

- Contactez Alexis Corriveau-Gonthier, qui a son cours de gardiennage, au (418) 223-3280.
- Contactez Mahé-Lee Chouinard, qui a son cours de gardiennage, au (418) 223-3009.

** Pour les personnes intéressées à publier une annonce sur le babillard, contactez-nous à la municipalité (418) 223-3122, poste 1.

PERMIS DE FEU

(ENTRE LE 15 MARS ET LE 15 NOVEMBRE)

Le permis de feu est obligatoire et GRATUIT, si vous avez l'intention de faire brûler hors foyer des branches et/ou des rebuts de bois. Il est **TRÈS IMPORTANT** d'en aviser le service incendie afin de leur éviter un déplacement et d'engendrer des frais inutiles. Même si le permis n'est pas obligatoire entre le 15 novembre et le 15 mars, **VOUS DEVEZ** tout de même les aviser. Voici l'une de ces personnes à contacter :



- M. Yves Paré, pompier responsable (418) 223-3122, poste 2
(418) 223-3205
(418) 223-3901
- Bureau de la municipalité (aux heures régulières d'ouverture) (418) 223-3122, poste 1
- M. Pierre Bolduc, pompier (418) 249-8554

Prévenir les feux de forêt lors des activités de plein air

Respectez en tout temps la réglementation municipale relative aux feux en plein air.

Ne fumez pas en forêt ou à proximité de celle-ci.

Vérifiez si un avis d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert est en vigueur dans votre secteur.

Suivez les 5 étapes suivantes pour faire un feu de camp de manière sécuritaire :

1. Repérez un endroit dégagé sur un sol minéral ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre).
2. Allumez un feu d'une dimension maximale d'un mètre sur un mètre.
3. Surveillez votre feu en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité.
4. Éteignez votre feu en l'arrosant abondamment et en mélangeant les braises.
5. Vérifiez qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.
6. Éviter le plus possible d'inhaler les fumées ou de vous placer sous le panache si vous avez un problème de santé respiratoire ou cardiaque.

Source : Gouvernement du Québec



PÉRIODE DE DÉGEL

Du 24 mars au 2 mai 2025, pour la zone 1

Mise à jour du ministère des Transports en date du 24 avril 2025



En période de dégel, la route est de 30 à 70 % plus fragile qu'en temps normal. Un seul véhicule en surcharge peut lui causer des dommages importants. Par contre, une faible diminution des charges réduit considérablement les dommages causés à la chaussée. C'est pour cette raison que des restrictions de charges sont imposées aux véhicules lourds en période de dégel.

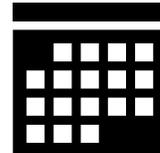
La période de dégel est déterminée à la suite d'un suivi de la progression du dégel dans la chaussée. Ce suivi se fait à l'aide de sondes réparties sur l'ensemble du réseau routier québécois. Les prévisions météorologiques sont aussi prises en considération.

SERVICE DE CONTAINER

OUVERTURE LE SAMEDI 17 MAI 2025

La municipalité de Saint-Fabien prend en charge **les déchets-matériaux secs, les tubulures** ainsi que le fer et le métal. Ce service est disponible à Saint-Fabien-de-Panet situé au 25, rue Principale Ouest et est offert exclusivement pour les municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Lucie et Saint-Fabien.

Quand? À tous les samedis de 9 h 00 à 12 h 00
Du 17 mai au 4 octobre 2025



Coût? 15,00 \$ pour auto avec remorque
15,00 \$ pour un « pick-up » seulement
30,00 \$ pour « pick-up » avec remorque
80,00 \$ pour remorque de bardeau d'asphalte (remorque 4'x8')

** Les camions bennes (10 roues) seront refusés et devront se rendre au centre de transbordement à L'Islet qui est ouvert les mercredis et jeudis de 12 h 00 à 17 h 00 ainsi que les mardis, vendredis et samedis de 9 h 00 à 16 h 00.**



CUEILLETTE DE PNEUS 2025

La cueillette annuelle de pneus se fera le :

VENDREDI 30 MAI 2025

AU GARAGE MUNICIPAL, À SAINTE-LUCIE

**Vous pouvez déposer vos pneus au garage municipal
AU MAXIMUM 2 SEMAINES À L'AVANCE.**

**En dehors de ces dates, vous devez conserver les pneus à votre
demeure. En cas de non-respect de la précédente consigne, le service
pourrait être retiré.**

Nous vous remercions de votre collaboration!

MONSTRES MÉNAGERS

LA CUEILLETTE DES MONSTRES MÉNAGERS SE FERA LE **MARDI 3 JUIN 2025 (EN MÊME TEMPS QUE LA COLLECTE DU COMPOST)**. VOUS DEVEZ DÉPOSER VOS REBUTS AU BORD DU CHEMIN AU PLUS TARD LE LUNDI 2 JUIN AU SOIR.

NON À L'EXAGÉRATION!!!

Encore beaucoup de matériaux se retrouvent dans les monstres, dont ils doivent être redirigés au container de Saint-Fabien et aux SERPUARIEN. **Référez-vous à la liste détaillée ci-bas pour savoir quoi et où envoyer vos monstres et autres objets.** S'il y a exagération (de style une montagne de matériaux de toutes sortes), les employés ne les ramasseront pas et sera signalée aux supérieurs.

****NOUVEAU**** AUCUN APPAREIL RÉFRIGÉRANT NE SERA RÉCUPÉRÉ (FRIGO, CONGÉLATEUR, AIR CLIMATISÉ, DISTRIBUTEUR D'EAU). VOUS POURREZ LES APPORTER AU SERVICE DE CONTAINER À SAINT-JUST. NOUS VOUS TIENDRONS AU COURANT DES DÉTAILS DE L'OUVERTURE DU SERVICE ET DE L'EMPLACEMENT SOUS PEU.

Objets acceptés :

- Matelas
- Tout meuble de maison
- Électroménagers (sauf les réfrigérants)
- Toilette, évier, bain
- BBQ (sans bombonne)
- Réservoir d'eau chaude
- Toile de piscine, filtreur
- Balançoire
- Brouette
- Tondeuse
- Piano (s'il n'est pas trop lourd)



Pour les téléviseurs, vous devez les déposer au garage municipal pour la récupération de tout matériel électronique (ordinateur, console de jeux, cellulaire, etc.) = SERPUARIEN (conteneur prévu à cet effet)

EXCLUSIONS :

- CARROSSERIE AUTOMOBILE
- PNEUS (DATE PRÉVUE ANNUELLEMENT À CET EFFET)
- BOUTEILLES DE PROPANE
- REBUTS DE CONSTRUCTION (AU CONTAINER DE ST-FABIEN)
- APPAREILS RÉFRIGÉRANTS CONTENANT DU FRÉON (AU CONTAINER À SAINT-JUST)



Entretien printanier de la pelouse

Nettoyage

Pour favoriser le verdissement de la pelouse et stimuler sa croissance, il faut d'abord commencer par un bon nettoyage. Il s'agit ici d'enlever, à l'aide d'un râteau à feuilles ou d'un balai, les déchets et résidus à la surface.

Un bon râtelage énergétique!

À éviter

Éviter de mettre dans votre bac brun le petit gravier de rue reçu sur vos terrains de façade lors des opérations de déneigement!

Pour éviter les petites nuisances, utilisez la technique de la « lasagne » en déposant une couche de feuilles mortes (en saison) en alternance avec des résidus de table dans votre bac brun.



Évitez de mettre trop de liquides!



Saviez-vous que...?

Composter tous vos résidus organiques pendant un an, c'est rendre environ **170 kg de compost** à la terre. C'est l'équivalent d'un gros bac brun de 240 litres!



Résidus verts acceptés au compostage

- Gazon
- Feuilles mortes et retailles de haie
- Branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm (non attachées), longueur maximale de 60 cm
- Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, retailles de haie, mauvaises herbes, etc.) **sauf plantes exotiques envahissantes (phragmite, berce du Caucase, renouée du Japon, impatiente de l'Himalaya, salicaire pourpre)**
- Écorces, copeaux, brans de scie
- Sacs de papier

RAPPEL SUR LA SANTÉ & SÉCURITÉ

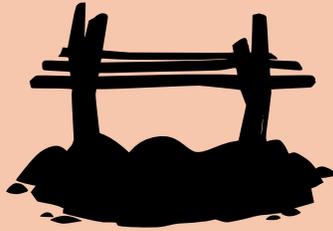
Portez en tout temps, **dès votre sortie du camion**, les équipements de protection individuelle (casque, bottes, lunettes de sécurité et dossard)



SOUPER MÉCHOUI

ORGANISÉ PAR LA FABRIQUE DE SAINTE-LUCIE

NOMBRE LIMITÉ DE CARTE À VENDRE!!



VOYEZ TOUS LES DÉTAILS À LA PAGE 26.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

3.23. L'article 5.19.2.1 de ce règlement est remplacé par :

ART. 5.19.2.1 - Normes particulières relatives aux abris d'hiver et aux clôtures à neige

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones entre le 1^{er} octobre d'une année et le 15 mai de l'année suivante. Après cette période, toute structure et tout revêtement servant d'abri d'hiver ou de clôture à neige sont retirés et démantelés du terrain. Les abris d'hiver doivent respecter les normes suivantes:

1. ils sont localisés sur un terrain où est implanté un bâtiment principal;
2. l'abri d'hiver est érigé sur l'aire de stationnement, sur une voie d'accès à une telle aire ou au-dessus d'un trottoir privé;
3. l'abri d'hiver pour véhicule n'est pas érigé en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue, mais il peut être érigé en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto ou sur une aire de stationnement aménagée;
4. l'abri d'hiver est implanté à une distance minimale d'un mètre cinquante (1.5 m) de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou de la partie de la rue déneigée;
5. l'abri d'hiver est implanté à une distance minimale de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine;
6. l'abri d'hiver est revêtu de façon uniforme de toile conçue à cet effet ou de panneaux de bois peints ;
7. l'abri d'hiver respecte les dispositions relatives au triangle de visibilité;
8. l'abri d'hiver a une hauteur maximale de trois mètres (3 m);
9. En dehors de la période autorisée, seule la structure de l'abri d'hiver peut être entreposée en cour arrière, si elle est non visible de la rue.

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongeoir;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
 - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



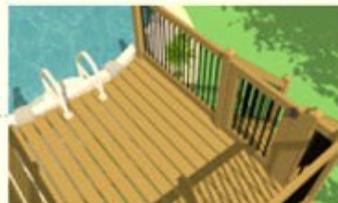
RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



Défi OSEntreprendre

Félicitations à tous les finalistes!

Une mention spéciale pour le Bistreau d'érable; une belle entreprise d'ici en pleine expansion. Nous vous souhaitons la meilleure des chances!

Les finalistes régionaux, Volet Faire affaire ensemble sont :

- ★ **Café la Mosaïque**
- ★ **Herbarium Café floral & La Ferme Plantes Colorantes**
- ★ **Le Bistreau d'érable**
- ★ **Arrêts Gourmands de la région de L'Islet**
- ★ **Produits Éco-Logiques SGF Les Viandes d'Autrefois**
- ★ **Québec H2O**

👉 Pour venir les encourager et connaître 🏆 l'entreprise lauréate régionale, vous êtes invité.e.s au GALA régional du 29 avril prochain à Sainte-Marie, procurez-vous vos billets ici 👉 <https://lc.cx/Es-4Su>

A propos du volet Faire affaire ensemble

Le volet Faire affaire ensemble du Défi OSEntreprendre fait rayonner des entreprises qui se démarquent par leurs pratiques d'approvisionnement auprès de fournisseurs québécois. Grâce à la vision et à la volonté d'entrepreneurs engagés, elles se distinguent par leurs orientations claires en matière d'approvisionnement, la progression de leurs pratiques et leur impact socioéconomique dans leur communauté et partout au Québec!



Les propriétaires du
Bistreau d'érable

Jérôme Sauvageau

et

Noémie Gautreau-Régnier



INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX 2025



**Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Just-de-Bretenière,
Lac-Frontière, Saint-Fabien-de-Panet**



Quand : Lundi 12 mai 2025 à 19h



Où : Salle municipale de Saint-Fabien-
de-Panet (219 Rue Nadeau)



Coûts : 1er enfant : 225\$
2e enfant : 200\$
3e enfant : 175\$



Enfant de l'extérieur : 250\$

Mode de paiement : Argent, chèques
et virement Interac

**Prendre en considération qu'à l'inscription, une
boîte de chocolats vous sera remise. Le prix est
inclus dans l'inscription.**



JETTEZ UN ŒIL À CECI!
BEAUCOUP PLUS DE MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉS DANS VOTRE BAC.
Pour votre information, le n° 6 est maintenant accepté.

**Quoi mettre,
ou ne pas mettre,
dans le bac de
récupération?**

**Contenants,
emballages,
imprimés.
C'est tout.**

SAVIEZ-VOUS ?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

**EXEMPLES DE CONTENANTS
ET EMBALLAGES**

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier

LES EXCEPTIONS

- Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

**BESOIN DE PLUS
D'INFOS SUR LE BAC?**

**CONSULTEZ
BACIMPACT.CA**



AU PLAISIR DE VOUS REVOIR POUR LA SAISON ESTIVALE 2025 !



Une saison de lavage d'embarcations très satisfaisante! 🇵🇸

Cet été, **220 lavages** d'embarcations ont été réalisés à la station de Sainte-Lucie et **125 lavages** à Lac-Frontière. Mises en place à l'été 2023, ces deux stations ont pour mission de protéger nos plans d'eau des espèces exotiques envahissantes. 🌱

Merci à tous les plaisanciers pour votre précieuse collaboration! On se revoit l'été prochain! 😊



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Tel que mentionné à plusieurs citoyens de Sainte-Lucie, je me dois d'informer la population puisque c'est une décision qui se veut engagée et réfléchi. À tous les journaux communautaires (de mai à décembre 2025), je mettrai un article qui parlera des élections... **Le terme d'un (e) maire (resse) et/ou d'un (e) conseiller (ère) municipal (e) est de quatre (4) ans.** Ce n'est pas parce nous sommes maire (resse) ou conseiller (ère) présentement, que ça va de soi qu'on est réélu (e). Non, tous les membres du conseil, s'ils veulent se représenter, doivent remplir un formulaire à nouveau, comme si c'était la première fois qu'ils (elles) se présentaient. Tout le monde est égal.

Tous les quatre ans, le premier dimanche de novembre, vous devez élire la mairesse ou le maire ainsi que les conseillères et conseillers qui veillent à l'administration et au développement de votre municipalité. Il s'agit des élections générales municipales qui se tiennent simultanément dans environ 1 100 municipalités au Québec. Les prochaines sont prévues le **2 novembre 2025**. Quelque 8 000 postes d'élu(e)s municipaux, dont 19 de préfètes et préfets, seront à pourvoir à ce moment. Vous pourriez occuper l'un de ces postes!

Raisons pour poser sa candidature : Vous aimez particulièrement votre municipalité? Vous souhaitez convertir votre attachement en engagement? Vous avez envie de vivre un nouveau défi professionnel ou tout simplement de contribuer positivement à votre milieu de vie? Votre candidature en prévision des élections générales municipales de 2025 est la bienvenue. **Période de mise en candidature :** Vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente ou au président d'élection de votre municipalité entre le 19 septembre et le 3 octobre 2025, au plus tard à 16 h 30. Ce formulaire n'est remis qu'en septembre, vous aurez les dates dans le journal d'août... Au plaisir de vous informer !!

Remettre en production les terres en friche. 2025-2026

- Encore cette année les partenaires de l'entente sectorielle investissent une somme de **\$85 000** dans la région pour remettre en production des terres en friche.

Nouveautés :

- Superficie minimale = 1 ha.,
- Bail de 5 ans au minimum pour ceux qui louent,
- Formulaires plus détaillés,
- Les travaux doivent être réalisés avant novembre 2026.

Date limite pour dépôt de la demande: 30 mai 2025 (midi)



Nous avons enfin terminé la révision des documents pour la demande d'aide financière pour remettre en production des terres qui sont en friche.

Les documents sont sur le site: <https://taca.qc.ca/friches/>

Les demandes doivent être acheminée à la TACA avant le **30 mai** (selon quelques agronomes la date est très réaliste)

Les travaux doivent être terminés en **novembre 2026**.

Je suis tellement plus.

Les conversations ouvertes et honnêtes nous rassemblent.

#SantéMentaleSansMasque



La Semaine de la santé mentale de l'ACSM ► 5 au 11 mai 2025

ACTIVITÉS DE L'ABC DES HAUTS PLATEAUX



À la salle communautaire, à Sainte-Lucie-de-Beauregard
- Avec Valérie Macquart -

StimulAction : 13 mai + Conférence et 27 mai - 9 h à 14 h 30

Activités physiques : 15 mai - 14 h 00 à 15 h 00

L'ABC
des Hauts Plateaux

CONFÉRENCE ALZHEIMER

ÉLISE BORGIA
SOCIÉTÉ ALZHEIMER
CHAUDIÈRE-APPALACHES

13 MAI 2025 10 H 00
21, ROUTE DES CHUTES,
SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

22 MAI 2025 12 H 30
60, RUE DU FOYER NORD,
SAINT-PAMPHILE

**POUR INFORMATION
ET INSCRIPTION**

 **418 356-3737, POSTE 114**

SAINT-PAMPHILE
DARLÈNE CORRIVEAU
darlene.corriveau@abcsud.org

SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD
VALÉRIE MACQUART
valerie.macquart@abcsud.org

DANSE EN LIGNE

INITIATION À LA DANSE

PRÉSENTEMENT EN COURS...

- ➔ **Cours d'initiation à la danse en ligne**
Les mardis à 18 h 00 : les débutants
Les mardis à 19 h 30 : les intermédiaires et avancés
- ➔ **Dans la grande salle, à Sainte-Lucie-de-Beauregard**
- ➔ **10 \$ / cours (durée indéterminée)**

IL EST ENCORE POSSIBLE DE SE JOINDRE À NOUS!



INFORMATION ET INSCRIPTION

M. Guy Gonthier

418-291-0331

guygonthier@hotmail.ca



MODIFIÉ

PICKLEBALL !

« Venez vous amuser tout en socialisant! »

HORAIRE EN VIGUEUR

HORAIRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 1^{er} juin 2025

À tous les dimanches PM – 13 h à 16 h (jusqu'à nouvel ordre)

À tous les jeudis soirs - 19 h à 21 h



AU GYMNASSE DE L'ANCIENNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-LUCIE

POUR TOUTE INFORMATION

SARTO PELLETIER - 418-356-6543



À VENDRE / À LOUER / RECHERCHE

(sur le territoire de Sainte-Lucie)

- **MAISON À VENDRE** au 28, route des Chutes, 4 chambres et 2 salles de bain. Secteur tranquille, avec un terrain près de 170 000 pc. Pour plus d'information, contacter madame Gabrielle Bégin inc, courtière immobilière REMAX 2000 au 418-221-0101 ou 418-957-4640.
- **MAISON À VENDRE** au 18, route des Chutes. Chalet ou maison à étages de 7 chambres avec garage. Maison de campagne, située près de territoire de chasse à l'original, sentiers de quads et motoneige à proximité. Pour information, contacter le courtier Fahd Mohaamed pour REMAX 2000 au 450-682-2000.
- **TERRAIN À VENDRE** au 11-13-15, chemin de l'Ange. Pour information, contactez Michel Grenier au 418-496-1777. Prix : 64 000 \$. Voir les détails sur le site internet duproprio.com.
- **TERRAIN À VENDRE** de 241 111pi², zoné blanc ayant 600pi façade sur la Route des Chutes. Pour information, contactez le 418-603-4149 pour plus de détails.
- **RECHERCHE ENTREPRENEURS** en construction de maisons, jumelés ou logements afin de les vendre ou de les louer. À cause d'une légère hausse de la demande, plusieurs personnes ont démontré de l'intérêt à s'établir ici. Si vous connaissez des entrepreneurs ou un contact qui pourraient nous aider, ils sont les bienvenus.

** Si vous désirez placer une annonce, veuillez contacter la municipalité au (418) 223-3122, poste 1.



À VOS MARQUES, PRÊTS? AÎNÉS!



SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 5 AU 11 MAI La santé mentale, sans masque

Événements dans la région de Montmagny et l'Islet

Entrevue radio CIQI 8h24



Table santé mentale et dépendance
Montmagny-L'Islet

5

Chronique radio à 7h50



5

6

Balado C'est dans ta tête
avec Debbie Lynch-White
Cabaret Cogeco (Montmagny) ou Zoom

GRATUIT sur inscription au
santementaleca.com
De 18h à 19h30



7



Atelier participatif

Activité «Mon autoportrait»
de 13h à 15h, à Tourville
(962, rue des Trembles)
Gratuit. Offert à toute la
population.

8

Conférence-témoignage
avec Suzanne Péloquin

à 19h au 260, rue Caron
St-Jean-port-Joli (Vigie)



9

Table santé mentale et dépendance
Montmagny-L'Islet

Atelier création de masques

9h à midi à l'Espace citoyen. Gratuit. Pour tous.
Montmagny (48 avenue du Bassin Nord)



Association canadienne
pour la santé mentale
La santé mentale pour tous



AQDR

Montmagny-L'Islet

ANNUAIRE DES SERVICES DE PROXIMITÉ



Bureau de poste
26A, rue de l'Église
Sainte-Lucie-de-Beauregard
(418) 223-3122, poste 4

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : 11 h 00 à 15 h 00
Mardi : 11 h 00 à 15 h 00
Mercredi : 11 h 00 à 15 h 00
Jeudi : 11 h 00 à 13 h 00
15 h 30 à 17 h 30
Vendredi : 11 h 00 à 15 h 00
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé



Marché Ste-Lucie inc.
146, rue Principale
Sainte-Lucie-de-Beauregard
(418) 223-3761

HEURES D'OUVERTURE

Lundi : 8 h 00 à 19 h 00
Mardi : 8 h 00 à 19 h 00
Mercredi : 8 h 00 à 19 h 00
Jeudi : 8 h 00 à 20 h 00
Vendredi : 8 h 00 à 20 h 00
Samedi : 8 h 00 à 20 h 00
Dimanche : 8 h 30 à 19 h 00



Centre de service Saint-Fabien-de-Panet
200, rue Boutin
Saint-Fabien-de-Panet
(418) 248-4884
Sans frais : 1 877 606-4884

HEURES D'OUVERTURE

Service au comptoir

Mardi : 10 h 00 à 14 h 00
Jeudi : 10 h 00 à 18 h 00

Service-conseil

Du lundi au vendredi

****Sur rendez-vous seulement****



Caisse du Sud de l'Islet et des Hautes-Terres

112, rue Principale Nord
Saint-Pamphile
(418) 356-3336
Sans frais : 1 877 356-3336

HEURES D'OUVERTURE

Service au comptoir

Lundi : 10 h 00 à 15 h 00
Mardi : 10 h 00 à 15 h 00
Mercredi : 10 h 00 à 15 h 00
Jeudi : 10 h 00 à 19 h 00
Vendredi : 10 h 00 à 15 h 00

Accueil téléphonique

Lundi au vendredi
6 h 00 à 21 h 00
Samedi et dimanche
8 h 00 à 18 h 00



Proxim pharmacie affiliée – Amir Hossein Maani

192, route 283
Saint-Fabien-de-Panet
(418) 249-2391

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

Samedi : 9 h 00 à 12 h 00
Dimanche : Fermé

Livraison = OUI



Pharmacie Isabelle Caron et Myriam Miville-Godbout

35, rue Principale, suite 104
Saint-Pamphile
(418) 356-3341

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
9 h 00 à 18 h 00

Samedi : 9 h 00 à 12 h 00
Dimanche : Fermé

Livraison = OUI

CLSC de Saint-Fabien-de-Panet

10, rue Alphonse
Saint-Fabien-de-Panet
(418) 249-2572, poste 2

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8 h 15 à 21 h 00

Samedi et dimanche
8 h 30 à 15 h 30

Pour le Service Urgence détresse : crise suicidaire ET tout autre type de crise :
1 866 277-3553

Clientèle sans médecin (guichet d'accès) : 1 844 309-0630

Services offerts

- Médecin au sans rendez-vous (contacter la réceptionniste avant de vous rendre)
- Médecine familiale
- Prélèvements
- Soins infirmiers
- Imagerie médicale
- Services sociaux



TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ
DE LA MRC DE MONTMAGNY

Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny

6, rue St-Jean-Baptiste Est
Montmagny
(418) 248-0445

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8 h 15 à 21 h 00

Samedi et dimanche
8 h 30 à 15 h 30

- Circuits offerts pour le Sud de Montmagny
- Transport le week-end
- Transport adapté
- Transport spéciaux

Inscription obligatoire!

Horaire des messes de mai 2025

4 mai	Dimanche	11h	Lac-Frontière	L'Ôtel (église)
11 mai	Dimanche	10h30	Sainte-Lucie	Sacristie
18 mai	Dimanche	10h30	Saint-Just	À l'église
25 mai	Dimanche	10h30	Saint-Fabien	À l'église

* Horaire sujet à changement...

Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial *

PAUSE-RESSOURCE

Dimanche 4 mai 9h45 à l'église de Lac-Frontière



Le C.A.R.E. s'installe dans un nouveau local à Saint-Paul-de-Montminy

Montmagny, le 28 mars 2025 – Le Centre d'aide et de recherche d'emploi Montmagny-L'Islet (C.A.R.E.) est fier d'annoncer l'ouverture d'un tout nouveau point de service, situé au Complexe municipal de Saint-Paul-de-Montminy. Cette nouvelle initiative vise à offrir un meilleur accès aux services de soutien à l'emploi pour les citoyens de la région.

Ce nouveau point de service remplace celui de Saint-Fabien-de-Panet et sera accessible uniquement sur rendez-vous. Les personnes intéressées à utiliser nos services sont invitées à nous contacter pour planifier une rencontre ou pour obtenir plus d'informations.

Informations pratiques :

- 📍 Adresse : 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy, Qc G0R 3Y0
- ☎ Téléphone : 418 248-9559 poste 200
- ✉ Courriel : info@lecare.ca
- 🌐 Site Web : www.lecare.ca

Le C.A.R.E. est un organisme à but non lucratif dont la mission est de soutenir les adultes dans leur démarche de recherche d'emploi, facilitant ainsi leur intégration ou réintégration au marché du travail. En collaborant étroitement avec les entreprises de la région, le C.A.R.E. s'assure également d'arrimer les besoins en main-d'œuvre avec les compétences des travailleurs.



Un cerveau alerte

Par Valère Roseberry

- 1- Complétez chacune des phrases avec un mot formé des mêmes lettres que le mot en majuscule.
- a- Il faudrait que je RÉCITE la pièce que j'ai moi-même _____.
 - b- Les TRÉSORIERs sont _____ à l'idée de devoir équilibrer le budget.
 - c- Vous pensez installer ces BARRES entre les _____ ?
 - d- JUSTINE trouve que la décision du directeur est _____.
 - e- Par prudence, j'ai voulu éviter de CROISER le regard du _____.

- 2- Parmi les choix proposés, lequel correspond à chacune des descriptions, qui sont à prendre au second degré.

Vous trouverez les réponses à la page 30 du journal Le Beau Regard.

- a- Une future maman à l'écoute. Rép. : _____.
- b- Une partie d'escalier dans une caserne. Rép. : _____.
- c- Des urnes bavardes. Rép. : _____.
- d- Une publication sur les kangourous. Rép. : _____.
- e- Un espace entre des ouvriers. Rép. : _____.
- f- Un instrument à corde. Rép. : _____.
- g- Un câble qu'on lance n'importe où. Rép. : _____.

Choix proposés :

Des vases communicants—Un livre de poche—Un passage à tabac—Une corde sensible—Une enceinte acoustique—Une marche militaire—Une marge de manœuvre—Une potence.

- 3-Saints patrons fictifs qui ont un nom prédestiné. Associer un des saints proposés à chacun des saints patrons demandés.

- a- Le patron des écrivains. Rép. : _____.
- b- Le patron des musiciens Rép. : _____.
- c- Le patron des personnes intègres. Rép. : _____.
- d- Le patron des grammairiens. Rép. : _____.
- e- Le patron des pitres. Rép. : _____.
- f- Le patron des créateurs de mode. Rép. : _____.
- g- Le patron des éclairagistes. Rép. : _____.
- h- Le patron des quinquagénaires. Rép. : _____.
- i- Le patron des non-médailleurs. Rép. : _____.
- j- Le patron des grippés. Rép. : _____.

Patrons proposés : Saint-Tillant ; Saint-Axe; Saint-Cantène; Saint-Fonny; Saint-Gullier; Saint-Jerie; Saint-Quiemme; Saint-Serre; Saint-Thure; Saint-Drome.

Les Échos du "Champ-Gorlot"...

Nos sincères condoléances à la famille de :

Aline Laflamme 1937-2024



À l'Unité de soins palliatifs de l'Hôpital Laval (IUCPQ), le 5 mars 2025, à l'âge de 80 ans, est décédée madame Aline Laflamme. Elle était l'épouse bien-aimée de monsieur Guy Duchesneau. Elle était la fille de feu monsieur Albert Laflamme et de feu madame Marie Rose Poirier. Elle demeurait à l'Ancienne-Lorette. Outre son tendre époux, elle laisse dans le deuil ses enfants : Stéphane (Caroline Tessier) et Sophie (François Brillant); ses trois petits-enfants adorés : Audrey-Anne (Jérôme Ruel), Samuel et Olivia Rose. Elle laisse également dans le deuil ses frères et sœurs : feu soeur Irène, feu Léo (Gisèle Bibeau), feu Gisèle (Henri-Georges Pelletier), sœur Gilberte, feu Guy, feu Jean-Louis (Marcelle Lajoie), Roger (Ginette Talbot), feu Rosaire, Rita (Robert McLellan), Lionel (Madeleine Nackers), Clermont (Pauline Prévost), feu Réginald et Nicole (feu Michel Chabot). Elle laisse également dans le deuil les membres de la famille Duchesneau : Gilles (Lina Lavoie), Lise (Jean-Guy Moreau) et feu Michèle (Laurent Lemire).

Jacqueline Labonté St-Laurent

Le 17 avril 2025 est décédé Mme Jacqueline Labonté St-Laurent. Autres informations plus tard.

Abonnement au journal + Moitié-moitié.

Il est maintenant temps de renouveler votre cotisation au journal Le Beau Regard. Comme pour les autres années le prix n'a pas changé. Pour les résidents de la municipalité c'est 6\$ + 4\$ pour le moitié-moitié, 10\$ pour les résidents de l'extérieur + 4\$ pour le moitié-moitié et s'il doit être posté rajouter 25\$ car les coûts de poste ont augmenté. Le tirage du moitié-moitié se fera en juin pour laisser le temps à tous de participer.

France Couette

Veillez noter que mon numéro de téléphone va changer, soit le 418-508-6090.



Souper méchoui avec orchestre le 17 mai



Méchoui de porc

Bouillon de légumes patate, riz, salade et dessert.

Seulement 160 cartes disponibles en vente
auprès des membres de la fabrique de Sainte-Lucie.

Pour ceux qui souhaitent venir chercher leur repas vous pourrez venir de
16h30 à 17h00. Le souper sur place débutera à 17h30 à l'école
de Sainte-Lucie de Beaugard au 21, route des Chutes.

Aucune carte ne sera disponible à l'entrée.

Prix : 0 - 6 ans : gratuit, 7 - 12 ans : 20 \$ Adulte : 30 \$



Musique et danse par Grenier père et fils

Marché aux puces

Organisé dans le cadre de la
Campagne de financement de la Fondation communautaire
pour les enfants de Postes Canada

**Au Chalet des loisirs et des sports de Sainte-Lucie
Du 28 avril au 30 mai 2025**



**Sur les heures d'ouverture du Bureau de Poste
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi (11h à 15h)
Jeudi (De 11h à 13h et de 15h30 à 17h30)
Information : 418-223-3999**



Bibliothèque municipale « La Bouquinerie »
21, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard
(418) 223-3122 poste 5

Nicole Gautreau, responsable de la bibliothèque
Horaire

Les mercredis 18h30 à 19h30, les jeudis de 13h à 14h
Les mercredis 7 et 21 mai de 15h30 à 16h30
Les dimanches 18 mai de 13h30 à 14h30 et
25 mai de 18h30 à 19h30

Capsule biblio-info « La Bouquinerie »

Échange de biens culturels fin mai

Un grand nombre de nouveaux documents, romans, documentaires, livres audio, bandes dessinées, ensembles thématiques etc., nous parviendra en provenance du Réseau BIBLIO le 27 mai prochain.

La bibliothèque sera fermée jeudi, le 1^{er} mai dû à la mise à jour du système.

Ensembles thématiques:

Il reste quelques semaines pour emprunter les ensembles thématiques suivants qui devront être retournés au plus tard le 23 mai :

- Premières nations : 11 livres pour les jeunes
- Kaléidoscope : 25 livres jeunesse pour un monde égalitaire pour les jeunes de 6 à 9 ans

Semaine québécoise intergénérationnelle

Du 18 au 24 mai, c'est l'occasion unique de souligner et de valoriser les activités intergénérationnelles d'ici. C'est également l'occasion de rendre hommage à l'engagement de tous les professionnel(le)s et bénévoles qui œuvrent pour le rapprochement des générations.



Semaine Québécoise Intergénérationnelle
18 au 24 mai 2025

Participez à une activité !

Intégrations Québec

Semaine Québécoise Intergénérationnelle

Design graphique : Vincent Devillard

Votre bibliothèque vous souhaite un bon mois de mai !

Nicole Gautreau, responsable
Gaston Roy, représentant municipal

Mon intimité avec la nature Quand arrivent les beaux jours, la griserie de l'air est envoûtante

Bientôt ce sera l'éclosion des fleurs qui rempliront les lieux de leur mystérieux parfum nous gratifiant au passage de leurs arômes féconds. Ce sera le paradis floral, entre autres l'odeur des roses qui s'élève vers le ciel comme une fumée d'encens. **Le bonheur s'entretient comme une plante.** Le subconscient pourrait être comparé à un jardin dans lequel nous semons les graines de nos pensées. Ce que nous semons sous forme d'idées nous le récolterons.

En ce beau mois de mai c'est la renaissance de la nature qui fait chanter notre cœur avec l'immense bonheur de recevoir un autre printemps. Combien de printemps nous reste-t-il? Nous n'avons aucun temps à perdre avec toutes sortes d'histoire. Arrêtez de se plaindre afin de ressentir une belle gratitude, c'est ce qui nous rend plus vivant. **Se réjouir de vivre avec amour et bonté. La beauté de notre être est importante.** Pourquoi vouloir être ce que nous ne serons jamais? Les regrets sont inutiles. Où se trouve la vraie grandeur? Honorez la vie la rend plus belle. **N'oublions pas que le bonheur c'est un choix.** La bonté envers soi-même c'est aussi très important.

Je crois en la vie, en vivant avec la connaissance de moi-même, en vivant le moment présent en accomplissant avec amour une chose à la fois. Alors le temps devient précieux et merveilleux avec une plus grande gratitude.



Merci la vie pour la joie de vivre dans le positif, ça contribue à un plus grand bonheur. Les bonnes paroles resteront dans nos cœurs à tout jamais. Elles nous aident à travers notre chemin avec l'espoir qu'elles reviendront vers nous. Ils dansent mes poèmes pour dire que je vous aime. Ça aide à cultiver le mieux-être. Au lieu de fournir des efforts pour être heureux nous pouvons rechercher les éléments qui nous permettront de l'être. C'est important de ressentir des émotions agréables en continuant de nourrir nos trésors intérieurs. Rappelons-nous que les livres nous obligent à perdre notre temps d'une manière intelligente si nous choisissons des lectures qui conviennent à notre mieux-être.

Profitez de ces moments de détente et de bonheur. Les qualités de cœur sont importantes aussi, ça nous aide à croire en nous-mêmes. Regardez et admirez la beauté de la nature. Elle nous donne de l'énergie.

Regardez dehors la beauté des saisons, c'est toujours une mise en lumière qui donne de l'espoir et la fierté d'éprouver la sensation émouvante d'être en vie. Apprendre à voir les couleurs dans notre vie ça nous aide à connaître un plus grand épanouissement dans notre vie ce qui apporte l'estime de soi et une meilleure gestion de mes émotions. Notre enfant intérieur a besoin de vivre dans la gratitude et la douceur de la bienveillance en accueillant les petits moments de la vie. Être à l'écoute de soi-même et de l'écouter c'est un grand bienfait. Dans la nature, dans les champs surtout tout repose en paix. C'est rempli d'espoir pour nous. C'est un peu la vie en rose remplie de reconnaissance c'est formidable. **Il faut apprendre à être plus fort en accordant son pardon.** C'est très important! C'est de l'amour en bouquet qui fait rayonner la joie sur votre visage et vous fait sentir mieux. Apprendre à recevoir pour faire plaisir à l'autre qui veut nous voir plus heureux en acceptant ces cadeaux, c'est un beau geste d'amour.

Soyons heureux dans la belle nature.

Je vous aime xxx

Marie-Ange Rouillard autrice, écrivaine



Un cerveau alerte - Réponses (p. 24)

1- a- Écrite. b- Terrorisés. c- Arbres. d- Injuste. e- Sorcier.

2- a- Une enceinte acoustique b- Une marche militaire.
c- Des vases communicants d- Une marche de manœuvre
e- Un livre de poche. f- Une corde sensible(sans cible).
g- Une potence.

3- Les saints patrons

a- Saint-Axe b- Saint-Fonny c- Saint-Serre d- Saint-Gullier
e- Saint-Jerie f- Saint-Thure. g- Saint-Tillant h- Saint-Cantène
i- Saint-Quiemme j- Saint-Drome.



SERGENT DÉTERGENT

Ton Spécialiste en lavage extérieur de bâtiment

- Vitres
- Roulotte/ VR
- Panneaux solaires
- Revêtement
- Haute Pression
- Panneaux Publicitaires
- Gouttières
- Bacs à ordures
- Toitures

ZONES DÉSSERVIES : Chaudière-Appalache
RÉSERVE-MAINTENANT!

LÉVIS
MONTMAGNY
LA POCATIÈRE
ST-PAMPHILE
ST-FABIEN

RAPHAËL LAPIERRE 418-508-4584
DYLAN LACHANCE 418-291-0746
WWW.SERGENTDETERGENT.COM

ENSEMBLE, NOUS SOMMES ÉCORESPONSABLES !



**ON ANNONCE
LOCALEMENT !**

**ON ACHÈTE
LOCALEMENT !**

**ON INFORME
LOCALEMENT !**





MÉLANIE NADEAU

CRÉATRICE D'OPPORTUNITÉS BIEN-ÊTRE

Puisque je rêve d'évoluer dans un monde plus en santé, en septembre 2021, j'ai créé une entreprise dans le domaine de la santé et du mieux-être qui est basée sur mes passions. Depuis ce temps, j'organise toutes sortes d'activités pour permettre à des hommes et des femmes de prendre soin d'eux. J'ai aussi étudié la PNL (Programmation Neuro Linguistique). En décembre 2025, après avoir suivi 1000 heures de formation, je serai Coach certifiée en PNL Humaniste, développement personnel et spirituel. En 2026, je vais suivre des spécialisations en coaching santé, de couples et d'entreprises.

CONTACT

📞 | 418-931-2483

✉ | melanie@melanienadeau.net

🖱 | www.melanienadeau.net

📍 | 5, rang Laverdière,
Lac-Frontière

FORCES

- Accompagnement individuel ou de groupes
- Facilité à créer des relations de confiance
- Grande capacité d'écoute
- Organisation d'activités de loisirs, santé & mieux-être
- Communication et relations publiques

VALEURS

- Authenticité
- Amour
- Bienveillance
- Liberté
- Détermination
- Persévérance

LES GRANDES LIGNES DE MON ENTREPRISE

Ma vision

Partout dans le monde, je vois des humains heureux et en santé, créer leurs vies de rêve, prendre soin d'eux, renouer avec le plaisir dans leur vie, s'aimer, évoluer dans des relations harmonieuses, vivre leur unicité, se sentir libres et vivants, s'accomplir pleinement et s'épanouir.

Ma Mission

Ma mission est d'accompagner les humains dans la découverte de soi et dans la création de leurs vies de rêve en plus de leur proposer des opportunités uniques de prendre soin d'eux afin de leur permettre de vivre une vie à leur image, d'exprimer leur plein potentiel et de s'épanouir.

Mon rôle de Maître-Praticienne PNL

J'ai plus de 150 outils PNL à ma disposition pour vous accompagner vers l'atteinte de vos objectifs personnels et professionnels. Normalement, les séances durent 90 minutes et ont lieu à l'endroit de votre choix parmi les options suivantes : école de Sainte-Lucie, dans la nature, chez vous, à la Maison Satya à St-Paul-de-Montminy ou sur le web.

C'EST QUOI DU COACHING PNL ?

C'est une démarche d'accompagnement de courte durée qui permet de définir et d'accélérer l'atteinte d'objectifs. Le coaching permet à mes clients d'apprendre à se connaître, à se libérer de certaines émotions, à développer leur plein potentiel, à vivre davantage en cohérence avec leurs valeurs, à faire des prises de conscience, à prendre du recul, à améliorer leur vie et leur état de santé. Le coaching stimule le processus créatif d'une personne, lui permet d'agrandir sa vision du monde, d'augmenter ses options, à faire de meilleurs choix et à prendre les meilleures décisions possibles.



Fête de la pêche

Au Parc des Appalaches

SAMEDI 7 JUIN

ATELIER PÊCHE EN HERBE

Cette activité est réservée aux enfants de 6 à 17 ans qui veulent en apprendre davantage sur les poissons. Une période de pêche est prévue à la fin de l'atelier. Un permis de pêche sera remis aux 15 premiers enfants inscrits.

Lieu: Bassin de l'ancienne prise d'eau de Saint-Paul-de-Montminy (524, route 283)

Inscription au 418-223-3423. La présence d'un adulte accompagnateur est obligatoire.



Événement Proximité plein air

Au Parc des Appalaches

SAMEDI 14 JUIN

Venez découvrir les attraits du Parc lors de cette journée d'activités gratuites!

- Rallye en canot ou kayak sur la rivière Noire Nord-Ouest à Sainte-Lucie
Départ à toutes les heures entre 9h et 15h. Durée: 2h
- Découverte de la flore du sentier de la Chute du ruisseau des Cèdres à Saint-Fabien. Départ à 9h. Retour de la randonnée prévue à 12h.
Apportez collation, bouteille d'eau et chasse moustiques!

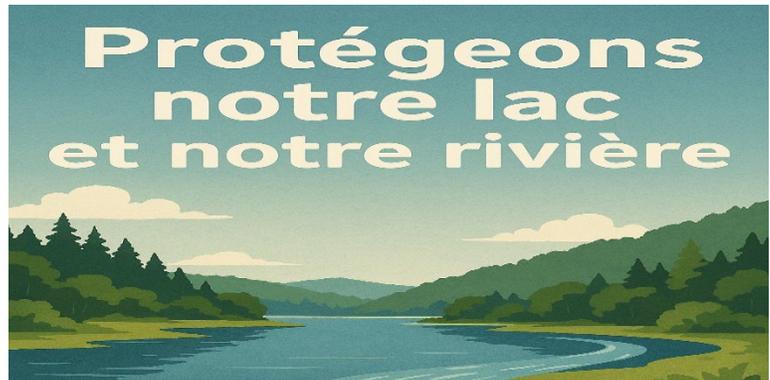


Pour plus de détails sur les activités, consultez le parcappalaches.com



Une initiative de
BC2 | Québec

Bien préparer son embarcation pour la saison



Le printemps est enfin là! Les passionnés de navigation sont nombreux à se préparer à retrouver le plaisir de naviguer sur notre magnifique rivière de 7,5 km et sur le lac. Pour que cette saison soit agréable et respectueuse de notre environnement, voici quelques rappels importants.

Avant toute mise à l'eau, il est essentiel de s'assurer que l'embarcation est en bon état : inspectez la coque, les réservoirs, le moteur et les équipements de sécurité. Mais surtout, **tous les bateaux doivent passer par la station de lavage avant d'accéder à l'eau**. Cette mesure vise à prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes, qui peuvent détruire l'écosystème du lac.



Deux stations de lavage sont à votre disposition, soit celle de Lac-Frontière et celle de Sainte-Lucie-de-Beauregard.



Utilisez des produits non toxiques pour nettoyer votre embarcation. N'oubliez pas que chaque petit geste compte pour la santé de notre plan d'eau. Respectons aussi la tranquillité des lieux : pas de musique forte, vitesse modérée près des rives, et courtoisie envers les autres usagers.

ENSEMBLE, ON PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE!

Recours collectif sur la Garde Préventive : Faites valoir vos droits.

Lévis, le 26 février 2025 — Une opportunité de justice s'offre aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ayant été gardées en hôpital contre leur gré sans voir un juge dans les délais prescrits.

L'organisme **L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches**, engagé dans la défense des droits en santé mentale, informe la population qu'une entente de règlement de 8,5 millions de dollars a été conclue pour indemniser les victimes de gardes illégales. Cette action collective, menée par le Collectif pour la Défense des Droits en Santé Mentale de Montréal, Action-Autonomie et Me Patrick Martin-Ménard, vise à réparer les préjudices subis.

Êtes-vous concerné.e ?

La loi P-38.001 permet la garde préventive d'une personne en cas de danger pour elle-même ou pour autrui, mais cette détention sans ordonnance judiciaire ne peut excéder 72 heures ouvrables. Si vous avez été gardé.e à l'hôpital plus de trois jours ouvrables sans voir un juge entre le **1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024**, vous pourriez être éligible à une indemnité allant jusqu'à 1 000 \$ par jour additionnel de garde et d'un remboursement des dépenses liées à cette détention, sur présentation de justificatifs.

Une enveloppe de 3,6 millions de dollars est réservée aux réclamations individuelles des victimes.

Comment faire une Réclamation ?

Les réclamations doivent être soumises **avant le 11 août 2025**. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de demande de réclamation et accompagner votre demande de votre dossier médical et judiciaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez donner procuration à Proactio, l'administrateur du recours collectif, pour effectuer les recherches dans les archives des hôpitaux et des cours concernées afin d'obtenir ces documents à votre place.

Pensez également à fournir un document d'identité valide émis par le gouvernement (photocopie de carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport ou certificat de naissance). Pour les personnes qui soumettent des demandes pour des proches décédés, inaptes ou pour des mineurs, des documents supplémentaires sont requis.

Nous mettons à votre disposition un conseiller en défense collective des droits pour vous fournir toutes les informations nécessaires et vous accompagner dans cette démarche. Vous pouvez le contacter par téléphone au 418-837-1113 #0 ou au 1-866-837-1113 #0, ou par courriel à jean.robens.theagene@ladroit.org.

Si vous pensez être concerné ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, n'hésitez pas à partager cette information. L'A-DROIT de Chaudière-Appalaches est là pour vous accompagner et défendre vos droits. Pour plus d'informations, consultez notre site internet <https://ladroit.org/ladroit/>.

RECOURS COLLECTIF

GARDE EN ÉTABLISSEMENT



P-38

Vous avez été hospitalisé de force ?

- HOSPITALISÉ CONTRE VOTRE GRÉ**
Vous, ou une personne que vous connaissez, avez été hospitalisé contre votre gré parce que votre état mental représentait peut-être un danger pour vous-même ou pour autrui?
- PLUS DE 72 HEURES**
Vous avez été gardé contre votre gré dans un hôpital du Québec, plus de 72 heures (3 jours) sans avoir l'autorisation d'un juge? Entre le 1er janvier 2015 et le 4 novembre 2024 ?
- RECOURS COLLECTIF**
Un règlement d'entente d'une action collective vous visant a été conclu.
COMPENSATION JUSQU'À 1000\$ PAR JOUR DE GARDE ILLÉGALE.
- ON PEUT VOUS AIDER!**
Des organismes communautaires de défense de droits en santé mentale partout au Québec sont mandatés pour vous aider à vous inscrire au recours et à remplir les formulaires.
INSCRIPTION AVANT LE 11 AOÛT 2025
C'est gratuit et confidentiel !

Garde Préventive
Plus de 72h
Sans Jugement de la Cour
Entre 2015 et 2024
Recours Collectif
Inscription avant le 11 août 2025
1000\$ par jour

On peut vous aider !

L'A-DROIT
5680, rue Saint-Louis, Lévis, Québec, G6V 4E5
www.ladroit.org/ladroit/
1-866-837-1113 (sans frais)

418-837-1113 poste # 0
jean.robens.theagene@ladroit.org

Sociofinancement

La MRC de Montmagny poursuit son engagement envers les entrepreneurs

Montmagny, le 16 avril 2025 – La MRC de Montmagny réaffirme son engagement à soutenir l’entrepreneuriat grâce à sa cellule de sociofinancement mise sur pied en 2019. Cette initiative vise à promouvoir le sociofinancement comme un outil efficace pour démarrer ou développer un projet d’affaires. Fort de ses succès passés, un troisième projet de sociofinancement a été lancé récemment par l’entreprise LUPO Sanctuaire de loups, confirmant ainsi la volonté de la MRC d’accompagner les entrepreneurs dans leurs initiatives novatrices.

Un montant global de 12 000 \$ est disponible pour les entrepreneurs ayant un projet de sociofinancement en tête. Selon la portée du projet – régionale, nationale ou internationale, les contributions financières accordées pourront varier de 2 000 \$ à 10 000 \$ par projet. Ce soutien servira à optimiser leur stratégie de communication et à réaliser divers outils promotionnels tels que des vidéos, des placements publicitaires et du matériel promotionnel.

En plus de cette aide financière, les entrepreneurs pourront compter sur l’expertise du personnel du volet affaires du CLD de la MRC de Montmagny. Un accompagnement personnalisé leur sera offert afin d’analyser la faisabilité de leur projet et de les orienter vers la meilleure plateforme de sociofinancement adaptée à leurs besoins.

Encore méconnu au Québec, le sociofinancement permet aux promoteurs de solliciter l’appui financier de la population et des entreprises via différentes plateformes. En échange, ils proposent diverses contreparties, qu’elles soient matérielles, immatérielles ou symboliques. Dans la MRC de Montmagny, le Bistreau d’érable, la Corporation entre Ciel et Marée de Montmagny et LUPO Sanctuaire de loups ont bénéficié de financement et de l’expertise du CLD pour réaliser leurs campagnes. Lupo est en pleine campagne de sociofinancement... une belle initiative à soutenir !

Un appui financier de Desjardins pour soutenir le sociofinancement

« Le sociofinancement peut devenir un levier majeur de développement économique pour notre région. Notre objectif est de recruter plusieurs promoteurs à chaque année afin d’exploiter tout le potentiel de cet outil innovant. Nous remercions chaleureusement Desjardins qui a choisi de soutenir notre stratégie Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation en investissant 151 870 \$ via le Fonds du Grand Mouvement et le Fonds d’aide au développement du milieu de la Caisse de la MRC de Montmagny. Cet appui confirme la crédibilité de notre projet et nous sommes très reconnaissants de leur confiance », a déclaré Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny.

Favoriser l’entrepreneuriat par l’entremise du financement participatif est devenu un outil de développement socioéconomique puissant, indispensable et complémentaire aux autres solutions de financement. « Dans notre volonté commune d’aider les entrepreneur·e·s, les organisations et les citoyen·ne·s d’ici à créer de la valeur et de la richesse dans nos communautés, le partenariat entre Desjardins et la MRC de Montmagny allait de soi. Nous sommes fiers de voir la pertinence de ce modèle de financement qui, à travers plusieurs projets, a généré des retombées intéressantes dans les dernières années », a affirmé Julie Naud, directrice générale de la Caisse de la MRC de Montmagny.

La mise en place de cette cellule de sociofinancement s’inscrit dans la stratégie Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation. Pour en savoir plus sur le sociofinancement et l’accompagnement offert par le CLD de la MRC de Montmagny, les personnes intéressées peuvent communiquer au 418 248-5985.

Bilan de la campagne « Amène ton sofa à St-Paul » avec une rencontre citoyenne chaleureuse

Saint-Paul-de-Montminy, le 2 avril 2025 – Dans un sous-sol d'église animé, décoré de la pièce maîtresse de la campagne de marketing territorial – le célèbre sofa jaune –, la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a tenu, le 28 mars dernier, une rencontre citoyenne consacrée à la campagne ainsi qu'à sa vision du développement résidentiel. Avec une ambiance conviviale et détendue, les citoyens ont pu profiter de l'occasion unique pour se photographier avec le fameux sofa et partager leur engagement envers leur municipalité.

Retour sur la campagne « Amène ton sofa »

Lors de cette rencontre, la municipalité a présenté les résultats de sa campagne de marketing territorial « Amène ton sofa » conçue et déployée par l'équipe de développement du territoire et des communications de la MRC de Montmagny. Cette initiative visait à renforcer l'attractivité de Saint-Paul et à susciter l'intérêt des citoyens pour le développement de leur territoire. Les statistiques d'achalandage du site web et des réseaux sociaux de la municipalité ont été révélées, soulignant le succès de la campagne menée du 20 janvier au 7 mars. On note plus de 11 000 clics sur Facebook, dont 276 nouveaux abonnés (soit l'équivalent de 2024), ainsi qu'un total de 12 000 utilisateurs actifs issus de Facebook, des recherches et des publicités Google. Également la présence des ambassadeurs de la campagne, Lysanne Tanguay, Étienne Pépin, Émilie Tanguay, Martin Dufour et Rosalie Voyer, a été souligné, témoignant l'impact positif de cette initiative sur la communauté.

Une vision pour le développement résidentiel

Dans le cadre de sa vision de développement, la municipalité songeait à une campagne visant à attirer de nouvelles familles et à dynamiser la communauté. Cette initiative s'appuie sur une réflexion stratégique et une étude en urbanisme menées avec l'appui de comités citoyens. Afin de faciliter l'établissement de nouveaux résidents, plusieurs options sont proposées : vente de terrains, subdivision de propriété et unités d'habitation accessoires. En parallèle, la municipalité met en vente quatre terrains pour encourager d'autres propriétaires à emboîter le pas et recherche un promoteur pour un projet de duplex. Le projet Pakville s'inscrit également dans cette démarche. Des rencontres thématiques seront organisées pour informer les citoyens intéressés, qui sont invités à contacter l'inspecteur en bâtiments pour tout projet éventuel.

Une participation citoyenne appréciée

La municipalité de Saint-Paul remercie chaleureusement tous les participants pour leur engagement et leur intérêt envers le développement de leur communauté. Elle reste à l'écoute des citoyens et les encourage à poursuivre les échanges pour bâtir ensemble l'avenir de Saint-Paul. Un tirage au sort a permis à 10 participants, parmi près de 40 personnes présentes, de repartir avec des prix de présence, incluant des chandails aux couleurs de la campagne « Amène ton sofa » et des bouteilles d'eau réutilisables.

Les organismes communautaires rencontrent

Mathieu Rivest, le député de Côte-du-Sud

Montmagny – 10 février 2025 - Le lundi 10 février dernier se déroulait une deuxième rencontre entre les membres de la CDC ICI Montmagny-L'Islet et le député de la Côte-du-Sud, M. Mathieu Rivest.

C'est dans une ambiance respectueuse et conviviale que les directions de 27 organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale œuvrant dans Montmagny-L'Islet ont rencontré le député de la Côte-du-Sud, afin de se faire connaître et d'échanger sur leurs préoccupations.

En première partie, les échanges ont fait ressortir des enjeux entourant le manque de financement à la mission des organismes communautaires en passant par les lourdeurs administratives, les impacts du financement par projets sur les services à la population et les incohérences liés à l'indexation annuelle des subventions selon le ministère bailleur de fonds.

En deuxième partie, les discussions étaient orientées sur la pauvreté et la ruralité. Plusieurs enjeux ont été soulevés, notamment le besoin grandissant de logements sociaux, abordables et supervisés, les difficultés vécues par les travailleur-euses étranger-ères temporaires, l'insuffisance des prestations du programme d'aide sociale et les obstacles liés à la mobilité sur le territoire.

M. Rivest a souligné l'importance du travail réalisé en amont par les organismes communautaires tout en exprimant son enthousiasme à collaborer avec leurs dirigeant-es dans les mois à venir.

« Les représentant-es d'organismes communautaires ont fait valoir leurs revendications et leurs solutions afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. L'écoute et l'ouverture de M. Rivest permettront certainement d'ouvrir le dialogue sur les problématiques sociales émergentes présentes dans les MRC de Montmagny-L'Islet », lance Marion Perreault, codirectrice de la CDC

Source :

Guy Drouin, codirecteur de la CDC 418-291-1322

lci.ml.gd@gmail.com



L'Atelier agricole 2.0 : une réflexion collective à l'image de la région

Montmagny, le 11 mars 2025 – La MRC de Montmagny est fière d'annoncer le lancement d'une démarche de planification stratégique pour l'Atelier agricole. Rendue possible grâce à l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 ce projet vise à doter l'Atelier agricole d'une vision de développement à moyen terme et d'un plan d'action afin d'assurer son autonomie et sa pérennité.

Un processus collaboratif

L'Atelier agricole entamera, dans les prochains mois, une réflexion collective impliquant la population, ses partenaires et sa clientèle. L'un des principaux objectifs de cette démarche est de recueillir des informations stratégiques afin d'alimenter le comité de gestion dans l'élaboration d'un plan d'action aligné sur les besoins et réalités du secteur agricole local. Ce processus permettra de cibler les besoins actuels de la communauté agricole, d'identifier les opportunités et les défis du secteur afin de mieux définir les priorités d'intervention.

Une expertise externe

Le mandat de cette planification stratégique a été confié à Mme Virginie Guibert, consultante chez *Faire ensemble autrement*. Son rôle sera d'accompagner l'équipe de l'Atelier agricole dans la démarche de réflexion, notamment lors des rencontres avec les partenaires et finissants de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, mais également lors des entrevues exploratoires. Elle sera aussi appelée à réaliser un sondage.



L'Atelier agricole est un projet que la MRC de Montmagny a mis sur pied dans le cadre de son Plan de développement de la zone agricole avec l'implication de la Ville de Montmagny, la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et Soupe au Bouton. Depuis 3 ans, l'Atelier agricole se positionne comme un acteur clé du développement agricole durable et de la solidarité alimentaire dans la région. En adoptant une démarche de consultation et en impliquant activement la relève agricole, les partenaires, les institutions locales et les communautés, la MRC vise à renforcer la mobilisation au cœur de l'Atelier agricole et à maximiser les retombées positives pour l'ensemble de la région.

Source : Myriam Fortin | Communications | MRC de Montmagny | 418 248-5985, p. 354 Information : Marlène Lagacé | Coordonnatrice de l'Atelier agricole | MRC de Montmagny 418 241-3772

Avec la participation financière de :



La MRC de Montmagny entame la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Montmagny, le 9 avril 2025 – La MRC de Montmagny annonce le lancement officiel des démarches pour la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cette initiative, marquant une deuxième phase importante pour le développement agricole de la région, s’inscrit dans un processus de consultation, de concertation et de cocréation avec les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire. La première élaboration du PDZA avait été amorcée en 2018. Un bilan positif des actions issues de la première mouture a été présenté en décembre 2024.

Ce projet a été financé par le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 (50 000 \$) et par la MRC de Montmagny (50 000 \$), portant le coût total de cette initiative à un peu plus de 100 000 \$.

Des objectifs clairs pour un avenir agricole durable

Avec cette révision, la MRC vise à actualiser et mettre à jour le contenu du premier PDZA, à assurer une cohérence avec les nouvelles réalités agricoles et économiques du territoire et à garantir le développement durable et la pérennité des activités agricoles et agroalimentaires de son territoire. Les acteurs du milieu, notamment les producteurs et partenaires concernés de la région, seront impliqués tout au long de la démarche pour construire une vision partagée et adaptée aux besoins du territoire.

Les travaux seront réalisés sous la supervision de Mme Catherine Boudreault, agente de développement agroalimentaire à la MRC de Montmagny, en collaboration avec l’équipe de la mise en valeur des collectivités et de l’aménagement du territoire. La MRC a également requis les services de M. Samuel Comtois, agronome au Groupe Pleine Terre, pour appuyer son équipe dans la réalisation des activités de cocréation. M. Comtois est spécialisé dans les démarches de concertation avec les milieux agricoles et municipaux pour faire émerger des projets innovants en réponse aux nombreux enjeux vécus. La MRC a jusqu’en mai 2026 pour déposer son nouveau plan stratégique.

Pour plus d’informations sur cette démarche et sur les prochaines étapes de consultation, nous vous invitons à consulter le site web de la MRC de Montmagny au <https://www.montmagny.com/services-aux-citoyens/developpement/pdza/> ou contacter Mme Catherine Boudreault au cboudreault@montmagny.com.

Source : Isabelle Normand | coordonnatrice aux communications | MRC de Montmagny | communication@montmagny.com | 418 248-5985, poste 321

Information : Catherine Boudreault | Agente de développement agroalimentaire/PDZA | MRC de Montmagny | cboudreault@montmagny.com | 418 248-5985, poste 345.

Avec la participation financière de :

Québec 

INFORMER LES AÎNÉS

Conférences

MRC Montmagny



AQDR
Montmagny-L'Islet

Nord de la MRC



Les conférences débutent à 10h00

C'est quoi la fibromyalgie

JEUDI 03 AVRIL

Montmagny à 9h00 | Resto-Bar Lafontaine

Mes finances personnelles

MERCREDI 16 AVRIL

Montmagny à 9h00 | Resto-Bar Lafontaine

C'est quoi le parkinson

MERCREDI 7 MAI

Montmagny à 9h00 | Resto-Bar Lafontaine

Services du pharmacien

JEUDI 15 MAI

Montmagny à 9h00 | Resto-Bar Lafontaine

Sécurité incendie

MERCREDI 28 MAI

Montmagny à 9h00 | Resto-Bar Lafontaine

Sud de la MRC



Les conférences débutent à 10h00

L'AQDR, qui sommes nous?

JEUDI 22 MAI

St-Paul-de-Montminy | Au Coin du Routier
Déjeuner à 9h00 et Conférence à 10h00

L'AQDR, qui sommes nous?

JEUDI 12 JUIN

St-Fabien-de-Panet | Salle municipale
Conférence à 12h15 suite au dîner
Les Amis de Panet

Conférences organisées par de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Montmagny-L'Islet (AQDR). Les ateliers visent à donner accès à de l'information claire et permettre aux participants de prendre des décisions éclairées et redonner du contrôle sur leur vie.

PLACES LIMITÉES, INSCRIVEZ-VOUS



Appelez-nous
418 291-4642



Écrivez-nous par courriel
info@aqdrmontmagny.org



Suivez-nous sur Facebook
[Aqdr Montmagny-L'Islet](#)



Fraude amoureuse

Le fraudeur ou la fraudeuse entre en contact avec sa victime par l'entremise des médias sociaux ou de sites de réseautage. Son objectif est de créer un lien de confiance avec elle puis de lui dévoiler de prétendus sentiments amoureux. Une fois la relation virtuelle établie, cette personne mal intentionnée utilise divers prétextes afin d'inciter sa victime à lui envoyer de l'argent.

Arnaque bancaire

Le fraudeur ou la fraudeuse convainc une victime de lui donner accès à son compte bancaire pour effectuer une ou des transactions en échange d'une compensation financière.

Fraude d'investissement liée aux cryptoactifs

Il s'agit d'une offre d'investissement non sollicitée faisant miroiter des rendements élevés sur des placements à faibles risques. Par de fausses plateformes d'investissement, les fraudeurs détournent les fonds à l'insu de leurs victimes, puis désactivent la plateforme et disparaissent avec l'argent.

Pour s'informer davantage

Comment se protéger?

- Ne divulguez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, et ce, peu importe le moyen de communication (ex. : courriel, texto, téléphone ou médias sociaux).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions; assurez-vous que les antivirus sont à jour sur tous vos appareils intelligents.
- N'ouvrez les courriels, les messages et les fichiers que s'ils proviennent d'une source sûre.
- Ne supposez jamais que le numéro de téléphone figurant sur votre afficheur est exact.
- Si vous réalisez des transactions en ligne, vérifiez que le site est sécurisé. L'adresse Web commencera alors par « https:// » et une icône représentant un cadenas en position fermée  ou une clé s'affichera en bordure de la barre d'adresse de votre navigateur.
- Gardez à l'esprit que les réseaux sans fil (Wi-Fi) publics ne sont pas sécurisés. Afin de limiter les risques, n'autorisez pas votre appareil à s'y connecter automatiquement.
- Lorsque vous devez conclure des transactions en ligne, privilégiez les rencontres en personne avant d'effectuer un paiement.
- N'envoyez jamais d'argent à une personne que vous ne connaissez que virtuellement. Refusez toute transaction faite pour une tierce personne.
- Faites preuve de scepticisme lorsque vous recevez des offres d'investissements non sollicitées et « trop belles pour être vraies ».

Ressources

[Autorité des marchés financiers](#)

[Centre d'aide aux victimes d'actes criminels \(CAVAC\)](#)

[Info-Social 811](#)

[La ligne Aide Abus Aïnés](#)

[SOS violence conjugale](#)



Me Annie-Pier Labrie

L'indivision : quand l'achat à deux devient un casse-tête

Acheter une propriété à deux, que ce soit entre conjoints de fait, amis ou membres d'une même famille, est souvent un projet enthousiasmant. Toutefois, lorsqu'un différend ou une séparation survient, la copropriété indivise peut vite devenir une source de conflits, rendant la gestion du bien plus complexe qu'anticipé.

L'indivision, c'est quoi exactement?

L'indivision désigne une situation où plusieurs personnes achètent ensemble une propriété et sont toutes inscrites sur l'acte de vente. Chacune détient une part de la totalité de l'immeuble sans qu'aucune ne soit propriétaire d'une partie privative. L'immeuble, qui figure sous un seul lot cadastral, appartient collectivement aux indivisaires et toute décision importante, comme la vente, requiert généralement leur unanimité. La répartition des parts est précisée dans les actes de vente ou la convention d'indivision.

Les mésaventures classiques en indivision

Les séparations peuvent être harmonieuses, mais elles sont parfois source de conflits. L'un des indivisaires souhaite vendre, tandis que l'autre s'y oppose. Dans certains cas, l'un refuse de quitter la propriété tout en continuant d'en bénéficier, pendant que l'autre assume toujours le paiement de l'hypothèque en espérant parvenir à une entente.

Face à ces situations complexes, le *Code civil du Québec* prévoit des recours. En vertu de l'article 1030 C.c.Q., un indivisaire peut demander le partage du bien, sauf si une convention d'indivision prévoit une restriction à la vente immédiate. Autrement dit, nul n'est tenu de demeurer indéfiniment dans une situation qui lui est préjudiciable

Comment éviter les problèmes?

La convention d'indivision établie dès l'acquisition du bien permet de préciser les modalités de gestion de la copropriété, notamment la répartition des paiements, le processus décisionnel et les mécanismes à appliquer en cas de séparation. Toutefois, même avec une convention bien rédigée, des litiges peuvent survenir. Le cas échéant, il est conseillé de consulter un professionnel afin d'obtenir un accompagnement juridique avisé et faire valoir vos droits en tant qu'indivisaire.

Réflexion...

Il y avait une femme possédée depuis 18 ans d'un esprit qui la rendait infirme : elle était courbée et absolument incapable de se redresser... Jésus l'appela et lui dit : Femme, tu es délivrée. (Luc 13. 11-12)

Il y avait là un homme, infirme depuis 38 ans... Jésus lui dit : Lève-toi.

(Lire Jean 5. 5-9)

Des vies sans horizon

Les deux textes cités, tirés de l'évangile, rapportent une misère poignante.

Une femme... Courbée, n'ayant que le sol pour horizon, incapable de relever la tête, et cela depuis 18 ans... Situation désespérée, car sans perspective de guérison : elle vit repliée sur elle-même, isolée par son épreuve. Mais Jésus la voit. Il l'appelle comme s'il ne voyait qu'elle, et la guérit d'un geste.

Pour cet autre handicapé, c'est encore pire. Cela fait 38 ans qu'il est couché, incapable de se déplacer. Mais Jésus le voit. Dans leur court échange, cet homme confesse qu'il n'a personne pour l'aider. Il n'a d'autre horizon que sa vie d'handicapé. C'est par un acte de foi dans la Parole de Jésus qu'il pourra à nouveau se lever et marcher.

Et vous, depuis combien de temps attendez-vous que l'horizon s'éclaire ? Depuis combien de temps n'avez-vous personne ? 18 ans ? 38 ans ? Davantage ? Quelle que soit la durée, une telle attente est douloureuse, et le désespoir a le temps de s'installer.

D'autres exemples de guérison dans les évangiles évoquent des personnes qui viennent jusqu'à Jésus pour implorer son aide. Dans ces deux récits, Jésus lui-même prend l'initiative de rencontrer ces personnes invalides.

L'homme pécheur est incapable du moindre mouvement vers Dieu. Son horizon ? La mort éternelle, loin de Dieu. Alors Jésus s'approche de nous, parfaitement conscient de notre état désespéré, et plein d'amour, il nous tend la main : saisissons-la, croyons en lui, et devant nous s'ouvrira un horizon de bonheur éternel dans sa présence !



Église Chrétienne Évangélique

Adresse : 130, Route 204, St-Just

Téléphone : (418) 244-3010

Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418) 244-3740

Personne ressource : Michel Ferland (418) 249-4601

Site Web: <http://www.eglisechretiennestjust.net>

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple demande de votre part.

Mai 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Bacs : Au chemin le soir de la date indiquée pour cueillette le lendemain. Les roues vers la maison.	 Nouvelle lune  Premier quartier  Pleine lune  Dernier quartier	SALLE COND. PHYSIQUE sur demande au 223-3122 ou 223-3305.	BUREAU MUNI. Fermé MARCHE AUX PUCES Chalet des loisirs Jusqu'au 30 mai (voir p.27)	1 BIBLIOTHEQUE Fermée PICKLEBALL 19h, Gymnase	2 ÂGE D'OR 18h30 Charlemagne	3
4 PICKLEBALL 9h, Gymnase MESSE 11h à Lac-Frontière Église (L'Ôtel)	5 Bac brun REUNION 19h30 Conseil municipal	6 FRIPERIE 12h30 à 13h30 DANSE DEB. 18h DANSE INTER. 19h30	7 Bac bleu BIBLIOTHEQUE 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30	8 BUREAU MUNI. Fermé BIBLIOTHEQUE 13h à 14h PICKLEBALL 19h, Gymnase	9 RENCONTRE DES AFFILIES 13h30 Sacristie ÂGE D'OR 18h30 Charlemagne REUNION 19h Festival Sportif Salle du conseil	10
11 FÊTE DES MÈRES PICKLEBALL 9h, Gymnase MESSE 10h30 à Sainte-Lucie Église	12 Bac vert INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX 19h Salle municipale Saint-Fabien (voir p.13)	13 STIMULATION 9h à 14h30 Salle communautaire CONFÉRENCE ALZHEIMER 10h, 21, route des Chutes DANSE DEB. 18h DANSE INTER. 19h30	14 BIBLIOTHEQUE 18h30 à 19h30	15 BIBLIOTHÈQUE 13h à 14h PICKLEBALL 19h, Gymnase	16 ÂGE D'OR 18h30 Charlemagne	17 MECHOULAVE CORCHESTRE 17h30 Salle municipale (voir p.26)
18 PICKLEBALL 9h, Gymnase MESSE 10h30 à Saint-Just Église BIBLIOTHEQUE 13h30 à 14h30	19 Patriotes Bac brun MINI-PUTT 18h30	20 FRIPERIE 12h30 à 13h30 DANSE DEB. 18h DANSE INTER. 19h30	21 Bac bleu BIBLIOTHEQUE 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30 MINI-PUTT 18h30	22 BIBLIOTHÈQUE 13h à 14h PICKLEBALL 19h, Gymnase	23 ÂGE D'OR 18h30 Charlemagne	24
25 PICKLEBALL 9h, Gymnase MESSE 10h30 à Saint-Fabien Église BIBLIOTHEQUE 18h30 à 19h30	26 Bac vert MINI-PUTT 18h30	27 STIMULATION 9h à 14h30 Salle communautaire DANSE DEB. 18h DANSE INTER. 19h30	28 BIBLIOTHEQUE 18h30 à 19h30 MINI-PUTT 18h30	29 BIBLIOTHÈQUE 13h à 14h PICKLEBALL 19h, Gymnase	30 Vieux Pneus ÂGE D'OR 18h30 Charlemagne	31

Vous désirez faire paraître un événement au calendrier : 223-3305 ou m-enfin@sogetel.net avant le 15 du mois...